

7ème Prune et Bastides

REGLEMENT

Le Racing auto club 47 (la Plaine 47340 St Antoine de Ficalba)

Affilié à la FFVE sous le No 815, organise **le samedi 9 juin 2012 le 7ème Prune et Bastides**

Cette manifestation pour véhicules anciens et d'exception, à parcours secret, est basée sur la navigation routière et le respect d'un horaire.

Article 2 : PROGRAMME

Clôture des inscriptions : le 20 mai 2012 ou avant si le nombre maximal d'engagés est atteint.

Accueil des participants : le 9 Juin 2012 à la salle des fêtes de Saint-Antoine de Ficalba 47340

Vérifications administratives, techniques : de 9h à 10h30 à la salle des fêtes de Saint-Antoine de Ficalba

Départ de la 1^{ère} voiture : le 9 juin 2012 à la salle des fêtes de Saint-Antoine de Ficalba

Arrivée théorique 1^{ère} voiture : le 9 juin 2012 à la salle des fêtes de Saint-Antoine de Ficalba

La manifestation se décompose en plusieurs étapes :

- 1^{ère} étape samedi à partir de 11h : 1 secteur : 40 Kms environ
- 2^{ème} étape samedi à partir de 13h30 : 4 secteurs : 180 Kms environ

Article 3 : VEHICULES ADMIS

Sont admis :

- **véhicules anciens immatriculés entre le 01/01/1960 et le 31/12/1983**
- certains véhicules d'exception ne rentrant pas dans ces critères pourront être acceptés s'ils correspondent à l'esprit de la manifestation (après accord de l'organisation).

Les organisateurs se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule, ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation, non conforme aux normes techniques ou administratives.

3.1 : CONTROLE ADMINISTRATIF :

Il permet d'assurer l'identification du véhicule et la correspondance avec l'inscription.

Le conducteur devra présenter aux organisateurs :

Son permis de conduire, la carte grise, l'attestation d'assurance et le contrôle technique valide, l'autorisation du propriétaire s'il n'est pas à bord.

3.2 : CONTROLE TECHNIQUE :

Les vérifications porteront sur les points de sécurité suivants :

- conformité avec la déclaration portée sur l'engagement. Aspect général du véhicule
- contrôle des pneumatiques : bon état, sculptures d'au moins 1,6mm à l'arrivée.
- **l'éclairage doit être en conformité** avec le code de la route. Les phares additionnels placés ailleurs que sur la face avant sont interdits. (Sauf si d'origine)
- **Le bruit pourra être contrôlé**, et devra être conforme à la législation. Un véhicule trop bruyant ne pourra prendre le départ.
- **un triangle, deux gilets et un extincteur valide (correctement fixé) seront obligatoires**
- appareils de mesure de distance d'origine ou mécanique seront autorisés.

Article 4 : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Le parcours est gardé secret jusqu'au départ. Il est scindé en **2 étapes**.

Chaque étape est divisée en plusieurs secteurs.

Secteur : portion d'itinéraire comprise entre deux contrôles

L'équipage se verra remettre au départ :

- **le parcours**, sous forme de road book, de carte tracé, de calque à transcrire ou sous une autre forme. **Seuls les supports fournis par l'organisation pourront être utilisés lors de l'épreuve.**

- **le carnet de bord** où figure une feuille de **CP** (où il faut noter les **Contrôles de Passage** dans l'ordre de leur découverte).

Des **contrôles secrets** seront effectués pour vérifier le respect de l'itinéraire.

4.1 : CONTROLE DE PASSAGE (CP) :

2 types de contrôles de passage possibles :

- **CP Humain**, matérialisé par un drapeau, l'équipage devra faire viser son carnet de bord.
- **CP de passage**, matérialisé par un panneau représentant une lettre, un chiffre, les deux ou autres... et situé sur le bord droit de la chaussée, à reporter dans l'ordre, sur la feuille à CP prévue à cet effet avec un stylo non effaçable.

Il est possible que de faux CP soit situés hors itinéraire idéal, le report de ces CP sur la feuille entraînera des pénalités.

4.2 : HEURE IDEALE DE POINTAGE :

L'heure Officielle est communiquée au briefing avant le départ. Au **CH** vous devez pointer durant la minute de votre heure idéale. Ex : Si vous devez pointer à 11h30, vous devrez vous présenter entre 11H30mn 00s et 11H30mn 59s.

Article 5 : CLASSEMENT

5.1 : CLASSEMENT

Il se fera par l'addition des points de pénalité obtenus, soit aux contrôles horaires, soit aux contrôles de régularité, soit aux contrôles de passage manquants, sur l'intégralité du parcours.

Si un équipage arrive après la fermeture d'un CH, la pénalité est égale à un CH manquant.

L'équipage ayant obtenu le moins de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex æquo, l'équipage ayant le véhicule le plus âgé sera avantagé.

5.2 : PENALITES :

- contrôle de sécurité 2700 points
- contrôle horaire manquant ou après fermeture..... 1800 points
- contrôle horaire passé à l'envers 900 points
- contrôle de passage manquant ou faux..... 900 points
- contrôle de passage raturé 500 points
- par minute d'avance à un CH 120 points
- par minute de retard à un CH 30 points
- perte du carnet de bord hors classement

5.4 : SANCTIONS :

L'exclusion pourra être prononcée en raison de :

- **conduite dangereuse**, infraction grave au code de la route.
- **comportement incorrect** envers les organisateurs, les riverains ou les participants.
- falsification des documents de contrôles, utilisation de moyen de communication.
- **avance excessive au point de contrôle.**

5.5 : ABANDON

Tout participant ayant quitté le parcours pour raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

5.6 : REMISE DES PRIX :

La remise des prix aura lieu le 9 Juin 2012 à la salle des fêtes de Saint-Antoine de Ficalba

ARTICLE 6 : ASSURANCES

Les organisateurs souscriront une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents « à défaut ou en complément » du contrat d'assurance auto obligatoire et souscrit par chacun d'entre eux.

Le concurrent reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son auto ainsi qu'à un tiers, ceux ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. Il appartient au concurrent de vérifier s'il est bien couvert par son assurance pour ce type de manifestation.

ARTICLE 7 : PUBLICITE

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les autos.

ARTICLE 8 : APPLICATION DU REGLEMENT

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer aux décisions des organisateurs ; Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement.

En raison du caractère amical de la manifestation, **aucune réclamation ne sera admise.**

- **Comportement** : Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion.
- **Dépassement** : Tout participant, sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.
- **Assistance** : Une assistance est prévue durant toute la manifestation. Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre les organisateurs.

Toute intervention, sortant du cadre de l'assistance, sera à la charge du participant.

RAPPEL : Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse, les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route.

Il est possible que l'organisation prévoit des contrôles de vitesse et de sécurité.

ARTICLE 9 : ENGAGEMENT

Le montant de participation est fixé à 130 euros pour un équipage de 2 personnes et couvre les frais de repas, de plaques, d'assurance RC, de cartes, de livre de route et de récompenses.
Le nombre d'engagés est fixé à 50 équipages. **Le nombre mini est fixé à 30 équipages.**

La clôture des inscriptions est fixée au 20 mai 2012 ou avant si le nombre maximal d'engagés est atteint. A compter de cette date tout participant ne prenant pas le départ ne pourra être totalement remboursé, des frais étant déjà engagés.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner la raison.

La demande d'engagement doit être complétée, signée et accompagnée de la participation aux frais.

Elle devra être envoyée avant le 20 Mai 2012 à : **Racing auto club 47**

La Plaine

47340 St Antoine de Ficalba

Port : 06 79 83 06 38

Mail : prune.bastides@gmail.com

Net : www.rac47.fr

Merci de votre attention. A bientôt

L'ORGANISATION.